Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200227-26-DE Date de télétransmission : 13/03/2020 Date de réception préfecture : 13/03/2020

Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 27 février 2020 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 21 février 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents Pré	
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
Custines	MME HENRY – M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA - M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Frouard	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
Liverdun	M. DOSE à MME GUENSER
Pompey	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Custines	M. VERY
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER
Liverdun	MME DILLMANN – M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME VILLEMIN

N°26 - DB du 27/02/2020

Journée médiévale de Liverdun

Mise à disposition de locaux au sein de l'hôtel de Camilly

Rapporteur: M. BERGEROT

L'Office Municipal d'Animation de Liverdun organise la Journée Médiévale de Liverdun, dont la prochaine édition aura lieu le 31 mai 2020.

La Journée Médiévale est une animation qui accueille chaque année entre 4 500 et 6 000 visiteurs. Elle propose de nombreuses animations : spectacles de rue, musique, déambulations, ateliers de pratique artistique, marché d'artisanat et du terroir, restauration, jeux...

Pour assurer la bonne organisation et le bon déroulement de l'animation, l'association sollicite de la part du Bassin de Pompey la mise à disposition des locaux annexes de l'Hôtel de Camilly.

L'association utilisera les ailes annexes pour procéder au stockage de matériel et à la location des costumes, ainsi que la grange, le jardin et la cave pour assurer une partie de la logistique et des animations.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200227-26-DE Date de télétransmission : 13/03/2020 Date de réception préfecture : 13/03/2020

Il est proposé d'accorder à titre gracieux la mise à disposition des locaux annexes de l'Hôtel de Camilly, selon la convention d'occupation temporaire ci-jointe. Cette mise à disposition représente une valeur de 2 500 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Développement économique, commerce, tourisme, emploi et formation supérieure du 12 février 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux des locaux annexes de l'Hôtel de Camilly, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition temporaire des locaux telle qu'annexée.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC